

FORCE JEUNESSE

SOLIDAIRES AU PRÉSENT, RESPONSABLES FACE À L'AVENIR

Document de travail présenté aux
Consultations prébudgétaires 2024-2025 du gouvernement du Québec

23 janvier 2024

Pour information

Dans une perspective d'équité intergénérationnelle, Force Jeunesse défend les droits et les intérêts de la jeunesse du Québec dans l'élaboration des politiques publiques. De manière non partisane, Force Jeunesse fait la promotion de la place des jeunes dans les sphères décisionnelles, catalyse les forces du milieu de la jeunesse et crée des espaces d'échanges pour la relève.

Force Jeunesse
C.P. 39041 CP Saint-Alexandre
Montréal, Québec H3B 0B2

514-384-8666

www.forcejeunesse.com

Lauriane Déry, Présidente

presidence@forcejeunesse.qc.ca

Fred-William Mireault, Vice-président exécutif

exec@forcejeunesse.qc.ca

Emna Ben Jelili, Vice-présidente au contenu

contenu@forcejeunesse.qc.ca

Comité de rédaction : Emna Ben Jelili, Chloé Bell, Béatrice Limoges, Audrey Bélanger, Éliane Racine et Jeanne Bélanger.

Table des matières

Sommaire des recommandations	3
Introduction	5
Hausse du coût de la vie	6
Jeunes et marché du travail	7
Fonds des générations et gestion de la dette	9
Santé	12
Logement	15
Gouvernance climatique et mobilité durable	17
Infrastructures publiques	19
Plan d'action jeunesse	20

Sommaire des recommandations

Hausse du coût de la vie

Recommandation 1 : Assurer l'accessibilité des services d'employabilité à tous les jeunes qui ont un besoin d'assistance, quel que soit leur statut de revenu ou leur situation d'emploi.

Recommandation 2 : Développer et soutenir les services en approche globale, en facilitant la création de passerelles entre les secteurs de l'emploi, de l'éducation et de la santé et des services sociaux.

Recommandation 3 : Bonifier les services d'accompagnement des entreprises en autorisant le suivi des jeunes déjà en emploi ou récemment embauchés, afin de contrer les problèmes de rétention vécus par les employeurs.

Jeunes et marché du travail

Recommandation 4 : Assurer une rémunération ou une compensation financière au moins équivalente au salaire minimum en vigueur, pour les stages comportant des activités d'acquisition et de mise en œuvre des compétences requises pour l'obtention d'un permis d'exercice délivré par un ordre professionnel ou s'inscrivant dans le cadre d'un programme d'études ou de formation de niveau secondaire, professionnel, collégial ou universitaire, qui est offert par un établissement d'enseignement et qui mène à l'obtention d'un diplôme, d'un certificat ou d'une attestation d'études.

Recommandation 5 : Que le gouvernement mette en place des incitatifs ou des subventions salariales pour les PME et les entreprises ayant une masse salariale de moins de 2 millions de dollars.

Fonds des générations et gestion de la dette

Recommandation 6 : Ajouter une obligation de divulgation des cibles de rendements établis ainsi que des cibles ESG du Fonds des générations dans le rapport fait par le ministre des Finances.

Recommandation 7 : Bonifier la grille d'analyse réglementaire pour y intégrer l'équité intergénérationnelle

Recommandation 8 : Qu'au moins une fois tous les cinq ans, le ministre des Finances fasse préparer un rapport sur l'équité intergénérationnelle évaluant la viabilité à long terme des politiques gouvernementales actuelles au cours des 50 années suivant sa publication.

Recommandation 9 : Créer une direction parlementaire du budget afin d'améliorer la transparence et l'accessibilité des finances publiques.

Santé

Recommandation 10 : Offrir une couverture universelle des soins de psychothérapie afin d'éviter un accès inéquitable à des soins de santé essentiels à l'ensemble de la population.

Recommandation 11 : Planter une obligation comme celle offerte par l'article 7 et les articles découlant de la Loi sur l'assurance médicaments (RLRQ, c. A-29.01), afin de garantir à toute personne admissible, le paiement du coût de services de psychothérapie qui lui sont fournis au Québec, sans égard au risque relié à son état de santé.

Recommandation 12 : Mettre en place un comité d'experts, constitué de représentants experts en finances, santé, économie et issus de la société civile, afin de proposer des solutions pour assurer le financement à long terme de l'assurance maladie.

Logement

Recommandation 13 : Allouer des sommes pour bonifier l'offre de services du Tribunal administratif du logement.

Recommandation 14 : Mettre en place un registre public et obligatoire des loyers.

Recommandation 15 : Bonifier et élargir l'accessibilité aux programmes d'aide au revenu comme Allocation-Logement ou le supplément au loyer ainsi que les programmes de construction d'habitation à loyer modique et de rénovation de logements.

Gouvernance climatique et mobilité durable

Recommandation 16 : Bonifier les mécanismes de reddition de compte et de suivi en matière de lutte aux changements climatiques en octroyant le financement nécessaire pour produire, notamment, un rapport d'avancement global.

Recommandation 17 : Réviser le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission et établir des cibles claires de réductions de GES pour 2030 et 2050 afin que les cibles soient en cohérence avec celles du GIEC, soit de diminuer les émissions de 45 % du niveau de 2010 d'ici 2030.

Recommandation 18 : Intégrer l'obligation d'évaluer les risques environnementaux pour l'ensemble des fonds publics gérés par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Recommandation 19 : Augmenter la taxe sur les carburants et augmenter, de même qu'indexer, la contribution pour le transport en commun sur l'immatriculation des véhicules.

Recommandation 20 : Augmenter les sources de financement traditionnelles et alternatives pour le transport collectif, tel que la mise en place d'un système permettant de réserver un pourcentage spécifique de la taxe de vente du Québec afin de financer le transport collectif.

Infrastructures publiques

Recommandation 21 : Effectuer une évaluation systématique du coût d'entretien et de maintien d'une infrastructure à même les soumissions et intégrer ledit coût comme faisant partie intégrante du coût de l'infrastructure.

Introduction

Le Québec se trouve confronté à d'importants défis économiques et sociaux depuis la fin de la pandémie de COVID-19. Les pressions inflationnistes et la hausse des prix sur le marché locatif et immobilier constituent des menaces sérieuses pour les perspectives économiques des jeunes. La montée des taux d'intérêt aggrave le fardeau financier des jeunes, confrontés à des paiements plus élevés sur leurs prêts étudiants, et impose à l'État un service de la dette plus important, réduisant sa marge de manœuvre pour financer les besoins présents. Les changements climatiques persistent, exigeant des investissements accrus pour mitiger les risques environnementaux. Le système de santé, déjà sous pression, soulève des préoccupations quant à la capacité fiscale du gouvernement à le soutenir à moyen et long termes. Tous ces défis posent des menaces sur l'équité intergénérationnelle, plaçant les jeunes générations dans une position moins favorable que leurs parents ou grands-parents.

Dans cette perspective, le présent mémoire élaboré par Force Jeunesse en prévision du budget du Québec 2024 propose une série de recommandations touchant notamment les finances publiques, l'accès au logement, la lutte contre l'inflation, la gestion des risques climatiques et l'entretien des infrastructures publiques. Dans un contexte où la croissance des revenus de l'État ralentit et où les besoins sont criants, les orientations budgétaires doivent viser une efficacité maximale pour répondre à l'ensemble de ces défis, tout en laissant une marge de manœuvre aux générations futures. Il est plus que jamais nécessaire que le gouvernement du Québec adopte des politiques publiques durables, anticipant leur impact sur les décennies à venir plutôt que sur un horizon de 4 ans.

Hausse du coût de la vie

Encourager l'intégration des jeunes sur le marché du travail et leurs conditions d'emploi

Au Québec, la hausse des salaires a surpassé celle de l'inflation ([Institut du Québec 2023](#)). Selon les dernières données de l'Institut du Québec, en juin 2023, les personnes salariées disposaient en moyenne d'un pouvoir d'achat supérieur à celui dont ils avaient bénéficié en février 2020. De ce fait, il n'existe aucune preuve que l'inflation suivant la pandémie a empêché le pouvoir d'achat moyen des personnes salariées du Québec de croître cumulativement au même rythme annuel que dans la période antérieure, soit de 2011 au début 2020. Toutefois, il demeure plus difficile pour les jeunes de 15 à 24 ans d'absorber cette hausse des prix à la consommation, ayant moins de marge de manœuvre dans leur budget afin d'effectuer des substitutions. L'augmentation du coût de la vie a de surcroît réduit l'abordabilité et l'accessibilité des logements, sur le marché locatif comme sur le marché immobilier pour cette tranche d'âge. Son impact sur la santé des populations et la pauvreté matérielle, entre autres, en fait une nouvelle question sociale pour toutes les classes d'âge.

En février 2022, près de 50 % des jeunes entre 15 et 24 ans en emploi occupent un emploi à temps partiel (Statistique Canada, 2022). De plus, la plupart des jeunes se trouvent à occuper des emplois atypiques¹ (ISQ, 2022). Ces jeunes sont d'ailleurs deux fois plus nombreux (58 %) à occuper un emploi atypique que les personnes de 55 ans et plus (26 %), constate [l'étude de la Banque du Canada](#) (2019). Lorsque c'est le cas, ils sont aussi plus nombreux (42 %) à trouver dans ces emplois leur principale source de revenus. De plus, loin de constituer le premier choix, ces emplois atypiques offriraient, dans 60 % des cas, des salaires inférieurs aux emplois réguliers équivalents, et dans seulement 15 % des cas des salaires supérieurs.

Ce sont les jeunes adultes qui sont les plus touchés par la transformation des marchés du travail, et ce, depuis les dernières décennies. Ils sont surreprésentés à la fois sur le plan du travail à temps partiel involontaire, du travail temporaire et du cumul des emplois ([Truong et Hébert 2021](#)). Cette surreprésentation des jeunes dans le travail atypique les a affectés disproportionnellement en ce qui a trait à leur revenu et à leurs conditions d'emploi, créant un désavantage salarial tout en limitant leur accès aux avantages sociaux, à la protection sociale et à la négociation collective plus souvent associées aux emplois à temps plein. De façon concomitante, si bon nombre de jeunes restent plus longtemps aux études pour obtenir des formations postsecondaires plus avancées, cela n'assure pas pour autant leur accès au travail

¹ On entend par « emploi atypique » tout type d'emploi qui n'entre pas dans les relations de travail typiques, c'est-à-dire un emploi continu, permanent, à temps plein et s'inscrivant dans une relation directe de subordination entre employeur et salarié.

régulier ou leur succès sur le marché du travail. Selon Gendron et Hamel (2004), cette transformation de la réalité du travail pour les jeunes s'accompagne aussi d'une transformation du sens du travail dans la vie des jeunes adultes, qui semblent désormais investir davantage des formes de réalisation de soi à l'extérieur du travail.

Recommandation 1 : Assurer l'accessibilité des services d'employabilité à tous les jeunes qui ont un besoin d'assistance, quel que soit leur statut de revenu ou leur situation d'emploi.

Recommandation 2 : Développer et soutenir les services en approche globale, en facilitant la création de passerelles entre les secteurs de l'emploi, de l'éducation et de la santé et des services sociaux.

Recommandation 3 : Bonifier les services d'accompagnement des entreprises en autorisant le suivi des jeunes déjà en emploi ou récemment embauchés, afin de contrer les problèmes de rétention vécus par les employeurs.

Soutenir financièrement les jeunes en période d'inflation

Le surendettement chez les jeunes est causé par une multitude de facteurs, et les récentes hausses des taux d'intérêt vont accentuer cette problématique. À ce jour, environ 380 000 personnes détiennent une dette d'études, pour un total de [\\$4,4 milliards au Québec](#). Les récentes hausses du taux directeur par la Banque du Canada ont poussé les taux d'intérêts sur les prêts étudiants près de la barre du 8 %, un sommet en près de 20 ans. La flambée des taux d'intérêt menace l'équité générationnelle en allongeant la durée des prêts de centaines de milliers de personnes, tout en les privant de capital pouvant servir à l'achat d'une propriété ou au paiement des dépenses courantes. Les personnes étudiantes bénéficiaires du programme fédéral de prêts et bourses ne paient plus d'intérêt sur leur prêt depuis l'an dernier, et bien que le gouvernement fédéral se soit dit prêt à offrir une compensation financière équivalente pour le Québec, les bénéficiaires québécois ne profitent pas de cette mesure. Cette situation a soulevé l'inquiétude de nombreux groupes dans les derniers mois, et Force Jeunesse croit que le gouvernement devrait chercher à limiter l'impact de la hausse des taux d'intérêt sur les prêts étudiants.

Rémunération des stages

Le marché de l'emploi étant marqué par une pénurie de main-d'œuvre grandissante, les jeunes représentent un facteur sine qua non pour répondre à cet enjeu. Dans l'optique de réussir à combler leurs besoins de professionnels qualifiés, les organisations doivent cibler les opportunités favorisant l'attraction et la rétention des diplômés ([Letarte, 2023](#)).

Alors que les stages permettent aux étudiants d'acquérir de l'expérience pertinente à leur développement, les stages non rémunérés demeurent tout de même un frein à la qualité de vie de ces jeunes travailleurs. Encore à ce jour, la grande majorité des stages (84 %) demeurent impayés ([Rolland, 2023](#)). Pourtant un grand nombre d'entreprises privées reçoivent chaque année un crédit d'impôt remboursable pour les stages en milieu de travail, allègement fiscal qui coûtera près de 69,6 M\$ en 2023 à l'État québécois ([IRIS 2023](#)).

Dans un contexte économique de récession et d'inflation du coût de la vie actuelle, la gratuité des stages non seulement augmente l'endettement étudiant tout en dévalorisant le travail réalisé ([Lokrou & Posca, 2023](#)). Les rares personnes étudiantes qui ont été rémunérées sous la forme d'une bourse pour un stage de 28 heures par semaine n'ont, pour leur part, pas obtenu l'équivalent du salaire minimum en vigueur au Québec ([Lokrou & Posca, 2023](#)). D'autant plus, l'étude de l'IRIS soutient que les femmes sont désavantagées parmi le profil des étudiants réalisant des stages non rémunérés, puisque deux des trois domaines d'études où s'effectuent le plus de stages sont à prédominance féminine, tels que la santé et l'éducation. Ce désavantage financier accentue la dévalorisation des tâches de reproduction sociale typiquement assumées par les femmes, où celles-ci sont par ailleurs en moyenne moins bien rémunérées que leurs pairs ([Lokrou & Posca, 2023](#)).

Ainsi, rémunérer sous forme de compensation ou de salaire les stages du domaine public et à prédominance féminine présentant des prestations de travail permettrait non seulement de revaloriser les professions du secteur public et d'éviter l'exode vers le secteur privé de certaines professions (UEQ, 2021), mais aussi d'assurer davantage d'équité des genres (FECQ, 2022) sur le plan des conditions socioéconomiques de réussite en enseignement supérieur. Les offres de financement gouvernementales devraient donc assurer la rémunération de tous les stages comportant des activités d'acquisition et de mise en œuvre des compétences, notamment en contexte de pénurie de main-d'œuvre. En effet, chaque prestation de travail nécessite d'être payée en conséquence, à défaut d'accroître la précarité des étudiants.

Recommandation 4 : Assurer une rémunération ou une compensation financière au moins équivalente au salaire minimum en vigueur, pour les stages comportant des activités d'acquisition et de mise en œuvre des compétences requises pour l'obtention d'un permis d'exercice délivré par un ordre professionnel ou s'inscrivant dans le cadre d'un programme d'études ou de formation de niveau secondaire, professionnel, collégial ou universitaire, qui est offert par un établissement d'enseignement et qui mène à l'obtention d'un diplôme, d'un certificat ou d'une attestation d'études.

Recommandation 5 : Que le gouvernement mette en place des incitatifs ou des subventions salariales pour les PME et les entreprises ayant une masse salariale de moins de 2 millions de dollars.

Fonds des générations et gestion de la dette

Fonds des générations

Avant de s'attarder à l'utilisation des versements dédiés au Fonds des générations (FDG), Force Jeunesse rappelle que le bénéfice de cet outil réside dans la diminution du service de la dette et des intérêts, bien plus que dans le remboursement de la dette en soi (Force Jeunesse, 2021 ; Brassard, 2022). Lorsque les taux d'intérêt sont bas, le coût d'endettement est moindre et la capacité d'endettement est plus grande. Si les taux d'intérêt augmentent, le remboursement de la dette nous coûte plus cher, et ce, même si le montant absolu de la dette, lui, reste inchangé. Dans un contexte de ralentissement économique où un retour à l'équilibre budgétaire est prévu seulement en 2027-2028, il est d'autant plus important de maintenir les versements au FDG et nous saluons l'engagement du ministre des Finances à maintenir le FDG et à utiliser les sommes déjà cumulées pour le remboursement de la dette, tel qu'il est prévu dans la Loi.

Revenus dédiés

Comme mentionné plus haut, les versements proviennent de revenus dédiés qui émanent principalement de l'exploitation de ressources naturelles sur le territoire québécois. Bien qu'il s'agisse d'une ressource renouvelable dans le cas de l'hydro-électricité, nous devons tout de même demeurer soucieux de l'implication de l'utilisation de cette ressource à travers le temps. Les infrastructures développées ainsi que les projets d'infrastructures envisagées peuvent avoir des impacts sur les écosystèmes qui sont difficilement réversibles.

Par ailleurs, Force Jeunesse réitère son inquiétude quant au retrait des redevances minières au Fonds des générations qui est prévu à l'article 34 de la *Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 21 mars 2023 et modifiant d'autres dispositions* (2023, c. 30). Comme mentionné dans le mémoire déposé dans le cadre des consultations particulières sur cette loi, l'exploitation actuelle des ressources impose un coût d'opportunité aux futures générations qui ne peuvent profiter de celles-ci dans le futur. En dédiant ces versements à des projets favorisant l'équité intergénérationnelle, on permet de redistribuer les revenus dédiés entre les générations actuelles et futures. Même si ces dernières n'ont pas pu utiliser les ressources minières, elles pourront bénéficier des revenus tirés de l'exploitation, comme c'est le cas en Norvège avec le Fonds souverain qui a été mis en place pour l'exploitation du pétrole et qui est bâti sur ce compromis générationnel (Norges Bank Investment Management, 2019), ou en Alberta avec la mise en place du Heritage Fund, un fonds dédié pour les revenus

provenant de l'exploitation des sables bitumineux (Salomons, 2018). Force Jeunesse appelle donc au maintien des redevances minières au Fonds des générations.

Divulgence des cibles de rendements et ESG

Pour favoriser la compréhension et une participation plus active de la société civile et des chercheurs, il serait pertinent d'améliorer la transparence vis-à-vis les politiques de placement du Fonds des générations. Bien que la politique de placement soit indiquée dans le budget du Québec, celle-ci ne comporte pas les cibles de rendement visées ainsi que les cibles et résultats environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) qui permettent une bonne gouvernance du Fonds des générations. En effet, il est difficile de nous assurer que les placements du FDG sont carboneutres ainsi que le niveau de ces cibles de placement, sans une divulgation claire de cette information par le ministère des Finances.

Recommandation 6 : Ajouter une obligation de divulgation des cibles de rendements établis ainsi que des cibles ESG du Fonds des générations dans le rapport fait par le ministre des Finances.

Améliorer l'équité intergénérationnelle dans les finances publiques

Lorsque nous abordons l'équité intergénérationnelle dans les finances publiques, il faut certes réfléchir à la pérennité des investissements, mais également à leur impact social. Si nous choisissons d'investir pour favoriser l'équité intergénérationnelle à long terme, il faut mettre en place des balises pour s'assurer que les sommes cumulées dans le FDG soient utilisées à cette fin plutôt que pour favoriser la consommation immédiate. La mise en place d'un mécanisme de sortie d'argent et de critères clairement définis pour le type de projet ou d'infrastructure financés est essentielle pour assurer l'équité intergénérationnelle. Ces critères doivent permettre d'évaluer l'impact des investissements choisis sur l'équité intergénérationnelle, intragénérationnelle et l'environnement. Cet argument vient rejoindre la recommandation visant à adopter le projet de loi 399 adressant les investissements durables.

Il y a également des considérations sociales à l'équité intergénérationnelle dans les finances publiques. Au-delà de la pression macroéconomique sur les finances publiques liées au vieillissement de la population, les changements climatiques, les déficits de maintien d'actifs (DMA) et les besoins sociaux de la population exercent aussi une pression sur les finances publiques et influencent la soutenabilité à long terme de la dette. Dans le cas du DMA, cette pression limite la capacité des futures générations à développer de nouvelles infrastructures, puisque la plupart des sommes doivent être utilisées pour le maintien et l'entretien du parc d'actifs existant. Être soucieux de l'équité intergénérationnelle veut dire que nous devons agir avec diligence et gérer, au meilleur de nos capacités, les ressources dont nous disposons

(Mashaw, 2014). C'est pourquoi Force Jeunesse suggère de bonifier les éléments de vérification concernant la conformité de l'analyse d'impact réglementaire en y intégrant des critères liés à l'équité intergénérationnelle.

Force Jeunesse propose également qu'un exercice de contrainte budgétaire intertemporelle élargie soit réalisé, comme recommandé par Jacques, Joanis et Turcotte (2023) dans le cadre des dernières consultations prébudgétaires. Toutefois, la proposition faite ici va au-delà de la prise en considération des impacts démographiques et intègre une analyse des impacts sociaux et environnementaux. Cette proposition s'inspire des travaux faits en Australie (ex. Hall, Podger et Wood, 2023 ; Richardson, 2021 ; Institute of Actuaries of Australia, 2020) où le gouvernement doit, en vertu du *Charter of Budget Honesty Act 1998*, réaliser un exercice d'évaluation de l'équité intergénérationnelle dans les finances publiques tous les 5 ans.

À ce propos, il serait important que tout changement significatif à la politique fiscale du gouvernement fasse l'objet d'une analyse des impacts de cette décision sur un retour à l'équilibre budgétaire, et les circonstances économiques et sociales qui justifient ces changements. Ce rapport devrait être publié à l'occasion du discours sur le budget annonçant cette mesure. Cela n'empêchera pas nécessairement le gouvernement de mettre en place les mesures annoncées, mais constituerait un mécanisme pour éviter que les décisions soient prises dans une perspective de court terme en mettant en péril la soutenabilité financière de l'État. Le rapport devrait notamment tenir compte des implications financières, environnementales et sociales, de l'évolution démographique, et des infrastructures gouvernementales.

En terminant, que ce soit sur la question de l'allègement fiscal ou sur l'avenir du FDG, il est important que la population puisse avoir accès à l'ensemble de l'information disponible et à des analyses indépendantes pour pouvoir donner un appui éclairé aux différents projets proposés. Que ce soit la population en générale ou les groupes représentant la société civile, tous n'ont pas l'expertise ou les ressources pour faire des analyses quant à l'avenir des finances publiques. L'instauration d'une direction parlementaire du budget au Québec favoriserait également une plus grande transparence et accessibilité sur les questions entourant les finances publiques au Québec. Une meilleure compréhension du niveau d'endettement et de la soutenabilité financière de l'État peut influencer l'adhésion des individus à des propositions d'augmentation (ou de diminution) des dépenses et des impôts (Roth, Settele et Wohlfart, 2022).

Recommandation 7 : Bonifier la grille d'analyse réglementaire pour y intégrer l'équité intergénérationnelle.

Recommandation 8 : Force Jeunesse recommande qu'au moins une fois tous les cinq ans, le ministre des Finances fasse préparer un rapport sur l'équité intergénérationnelle évaluant la viabilité à long terme des politiques gouvernementales actuelles au cours des 50 années suivant sa publication.

Recommandation 9 : Créer une direction parlementaire du budget afin d'améliorer la transparence et l'accessibilité des finances publiques.

Santé

Assurer la pérennité du système de santé

Les dernières années ont révélé un état de la situation inquiétant quant à la pression qu'exerce le réseau de la santé et des services sociaux sur les finances publiques du Québec, et c'est pour cette raison que la pérennité du système de santé constitue un enjeu de taille. Dans un contexte de vieillissement de la population, il est essentiel de soutenir la pérennité et la durabilité des investissements publics en santé pour les décennies à venir. Sans compter le fait que la pandémie a fragilisé notre système de santé, tout en faisant ressortir des besoins criants en matière de santé mentale au sein de la population, plus particulièrement chez les jeunes qui semblent être davantage affectés. En parallèle, la main-d'œuvre fait aussi face à une vulnérabilité au plan de la santé mentale, entraînant un manque de personnel dans tout le réseau.

Il est donc primordial de repenser la pérennité de notre système de santé dans son ensemble. Des mesures doivent être prises afin de faciliter l'accès à des soins de psychothérapie et maintenir un accès à des soins de qualité, tout en assurant un financement de l'assurance maladie équitable entre les générations. D'ailleurs, la diminution des impôts amorcée en 2022 va à l'encontre des mesures à prendre en ce sens et constitue un message clair de la part du gouvernement qu'il ne désire pas augmenter l'offre de services à la population. Le message envoyé à la population est donc contradictoire. Il n'y a pas de doute, la crise actuelle du réseau de la santé démontre les besoins criants en la matière et la nécessité d'un financement adéquat dans une optique d'équité intergénérationnelle.

Accès universel à la psychothérapie

L'*Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes*, réalisée par Statistique Canada ([2021 a](#)) entre 2015 et 2019, permet de constater qu'avant même la pandémie, les jeunes entre 18 et 34 ans constituent le groupe avec le plus de personnes rapportant une santé mentale perçue comme mauvaise ou passable au Québec. Des enquêtes plus récentes laissent croire que la pandémie de COVID-19 n'a rien fait pour inverser cette tendance, les jeunes de 18 à 34 ans rapportant toujours davantage un état de santé mentale moins bon que l'ensemble de la population ([Statistique Canada, 2022](#) ; [Statistique Canada, 2021 b](#) ; [Statistique Canada, 2020](#)).

Divers milieux et différents sous-groupes sont frappés de plein fouet par cet enjeu. 71,5 % des jeunes entrepreneurs et entrepreneuses ont rapporté être en détresse psychologique lors d'une enquête réalisée auprès des membres du *Regroupement des jeunes chambres du commerce du Québec* ([Radio-Canada, 2018](#)). Des constats tout aussi inquiétants ont été remarqués chez les jeunes sur le marché du travail ([Marchand, Blanc, Beauregard, 2018](#); [OSMET, 2018a](#)), ainsi qu'auprès de la communauté étudiante (FAECUM [2016](#); UEQ [2019](#); FECQ [2020](#)).

Il est indéniable que la santé mentale de la population doit constituer une priorité, notamment parce qu'elle a été la parente pauvre du réseau de la santé depuis des décennies. Bien que le gouvernement offre de l'aide pour accéder à ces services, cette aide ne permet pas de répondre aux besoins de l'ensemble de la population. Ainsi, pour celles et ceux qui ne qualifient pas à l'aide gouvernementale ou qui n'ont pas accès à un régime d'assurance couvrant les consultations en psychothérapie, l'alternative restante est de payer pour des consultations en clinique privée. Au Canada, en 2019, on estime que près des deux tiers de la population ont accès à une assurance privée comprenant des soins de psychothérapie ([Bartram et coll., 2020](#)). Rappelons que l'inaction en matière de santé mentale a des coûts sociaux et économiques importants pour le Québec, soit environ 18 milliards \$ par année ([Force Jeunesse, 2022](#)).

L'*Institut national d'excellence en santé et services sociaux du Québec (INESSS)* s'est intéressé à l'accessibilité au service de psychothérapie. Les auteurs du rapport ont conclu qu'un accès équitable au service de psychothérapie implique de ne pas limiter les services à un groupe d'âge ou, encore, à certains troubles de santé mentale, et évaluent une retombée économique d'environ 2 \$ pour chaque dollar investi en psychothérapie ([INESSS, 2018](#)).

En janvier 2022, le gouvernement du Québec a dévoilé son plan d'action interministériel en santé mentale ([PAISM](#)) qui est basé sur une approche intersectorielle de la santé mentale. Le plan vise à améliorer la santé mentale de la population à travers des mesures de prévention et d'intervention. Le PAISM prévoit notamment un investissement initial de 31,2 millions de dollars pour rehausser l'offre de services sociaux et de santé mentale. Plusieurs mesures visent les jeunes, mais celles-ci se concentrent surtout sur les jeunes qui évoluent dans le système scolaire. Enfin, on constate que la définition de « jeune » varie d'une mesure à l'autre, créant ainsi des écarts dans l'offre de service pour les jeunes. Par exemple, le service d'*Aire ouverte* est uniquement offert aux jeunes entre 12 et 25 ans, de sorte qu'un jeune entre 26 et 35 ans n'aura pas accès aux services intégrés proposés. L'amélioration de l'accès à la psychothérapie est demandée par de nombreux experts (voir [Lacroix-Couture, 2022](#); [Gauthier et coll., 2022](#); [Drapeau et coll., 2020](#)).

Recommandation 10 : Offrir une couverture universelle de soins de psychothérapie afin d'éviter un accès inéquitable à ces soins de santé essentiels à l'ensemble de la population.

Recommandation 11 : Implanter une obligation comme celle offerte par l'article 7 et les articles découlant de la Loi sur l'assurance médicaments (RLRQ, c. A-29.01), afin de garantir à toute personne admissible, le paiement du coût de services de psychothérapie qui lui sont fournis au Québec, sans égard au risque relié à son état de santé.

Financement du système de santé à long terme

Au cours des trente prochaines années, la proportion de personnes de 65 ans et plus par travailleur va plus que quadrupler. Force est de constater qu'en maintenant la cadence actuelle, les générations montantes n'auront pas l'opportunité de s'offrir un panier de services similaire à celui auquel ont eu droit les générations précédentes sans retomber dans l'endettement. Dans un contexte de vieillissement accéléré de la population, l'État québécois a négligé d'épargner les sommes nécessaires pour maintenir les services futurs de son principal poste de dépenses. L'assurance maladie, contrairement aux régimes de retraite administrés par l'État, n'a ni capitalisation ni gouvernance durable. Cela risque d'hypothéquer la capacité de choix des générations montantes alors que les dépenses en santé vont augmenter considérablement dans les prochaines décennies à cause du vieillissement de la population. L'étude [pour un engagement intergénérationnel en santé](#) nous apprend qu'au cours de la dernière décennie, le rythme de croissance annuelle moyen des dépenses de l'État en santé, excluant le facteur vieillissement, a été de 0,5 % supérieur à la croissance du PIB. Cela représente des dépenses cumulatives de 360 milliards pour les 30 prochaines années si l'on compare une projection de croissance de 0,5 % supérieure à la croissance du PIB à une projection de croissance équivalente à l'augmentation prévue du PIB.

Afin d'être solidaire au présent et responsable face à l'avenir, Force Jeunesse a voulu trouver une piste de solution durable à cette impasse. Le premier constat est que le gouvernement doit cesser de considérer les dépenses en santé comme une simple dépense de programme et qu'il doit s'engager envers les générations futures à préserver l'actuelle couverture de soin et à la financer d'une façon qui soit équitable entre les générations. Pour ce faire, le gouvernement doit anticiper l'évolution du profil de risque d'une population vieillissante et épargner les sommes nécessaires pour amortir la croissance anticipée des dépenses. Cette façon de faire forcerait le gouvernement à capitaliser une partie des dépenses futures en santé qui, si elles ne sont pas capitalisées, constitueront un passif directement transféré à la prochaine génération. Épargner dès maintenant pour mieux amortir la croissance des dépenses liées à l'évolution du profil de risque d'une population vieillissante est donc impératif. Force Jeunesse croit que le gouvernement devrait s'assurer de répartir la charge liée au financement de

l'assurance maladie sur un horizon mobile de 30 ans, en se basant sur des prévisions actuarielles, de façon à ce que le poids relatif du financement de la santé par rapport au PIB demeure constant dans le temps.

Recommandation 12 : Mettre en place un comité d'experts, constitué de représentants experts en finances, santé, économie et issus de la société civile, afin de proposer des solutions pour assurer le financement à long terme de l'assurance maladie.

Logement

Malgré les actions prises par le gouvernement du Québec, l'accès au logement et à la propriété reste un enjeu de taille. La flambée des prix des loyers a mené à l'accroissement de la population en situation de vulnérabilité. Selon les dernières données du recensement, 25,2 % des ménages québécois en location consacrent plus de 30 % de leur revenu aux frais de logement ([Statistique Canada, 2021](#)). Dans la région d'Ottawa et Gatineau, 32,7 % des locataires consacrent plus de 30 % de leur revenu à leur logement, alors que dans la région de Montréal, on recense 27,9 % des ménages en location dans cette situation. Les récents rapports de la Société canadienne d'hypothèque et de logement nous montrent que la situation n'est pas près de s'améliorer, avec un taux d'inoccupation qui ne cesse de se creuser ([SCHL, 2023](#)). Des mesures doivent être prises afin de faciliter l'accès à l'information pour les locataires et locateurs, diminuer la part du salaire alloué au logement et accélérer la construction et la rénovation de logements abordables.

D'abord, en 2016, le ministère de la Justice du Canada montrait que 31 % des parties aux litiges sont non représentés par un avocat ([Sassi, 2018](#)). Cela est d'autant plus vrai en matière de droit administratif, où les justiciables se représentant seuls en matière de logement atteignent les 85 % ([Bernheim et coll., 2021](#)). Le Tribunal administratif du logement (TAL) a d'ailleurs enregistré une hausse de 23,1 % du volume de demandes déposées devant lui en 2022-2023, principalement en matière de fixation du prix du loyer ([Tribunal administratif du logement, 2023](#), p. 9). Malgré les mises à jour du site du TAL, des sommes devraient être allouées afin de bonifier l'accès à l'information, notamment en y améliorant les explications des procédures les plus fréquentes, telles que les remises d'audience, la notification d'une demande ou d'une procédure ainsi que la rédaction d'une demande.

Les données montrent que la hausse des loyers est particulièrement prononcée pour les logements ayant eu une rotation de locataire dans les 12 derniers mois. Par exemple, à Montréal, les logements enregistrant une rotation de locataires ont vu leur loyer augmenter de 14,5 %, contre 3,5 % sans rotation ([SCHL, 2023](#), p. 10). Actuellement, le poids du contrôle des loyers

repose principalement sur les locataires, qui disposent de très peu d'informations pour faire respecter leurs droits auprès du TAL. En effet, il s'avère particulièrement difficile de déterminer le prix réellement payé par le locataire précédent, de sorte que la mise en œuvre du droit des locataires à une hausse raisonnable est contrecarrée. Même lorsque les propriétaires de logement remplissent la section G du bail, attirée au prix du loyer fixé pour les 12 derniers mois, les nouveaux locataires n'ont aucune façon de vérifier l'exactitude de l'information qui y figure. Afin de remédier à cet obstacle, un registre public des loyers constituerait un outil particulièrement efficace pour contrer les hausses démesurées et favoriser la transparence dans la fixation du prix des loyers.

Force Jeunesse appelle également à l'élargissement de programmes d'aide au logement. Les personnes entre 16 et 25 ans vivent en moyenne avec 12 800 \$ de revenus par année, leur niveau de pauvreté étant encore plus élevé que les personnes âgées de 65 ans et plus ([Institut de la Statistique du Québec, 2022, p. 5](#)). Pourtant, dans plusieurs programmes, seules les personnes en couple avec des enfants ou les personnes âgées ont accès à des aides au logement. L'élargissement de l'accès à certains programmes tels que l'Allocation Logement — pour lequel seules les personnes de 50 ans et plus ou les familles ayant à leur charge un enfant peuvent en bénéficier — serait une bonne piste.

Aussi, le taux d'inoccupation des logements a atteint un creux historique. En janvier 2023, à Québec, le taux d'inoccupation a atteint 1,5 % et le loyer moyen 976 \$ par mois, représentant une hausse de 3,5 % en un an. À Montréal, le taux d'inoccupation est de 2 % ([SCHL, 2023](#)), alors qu'il est de 0,8 % à Rouyn-Noranda ([Statistique Canada, 2023](#)) et de 0,4 % à Rimouski ([SCHL, 2022](#)). Il demeure par ailleurs plus faible dans les tranches de loyers qui répondent au critère d'abordabilité pour les ménages locataires avec de faibles revenus, contrairement aux logements avec des loyers plus élevés ([SCHL, 2023, p. 10](#)). C'est dans ce contexte qu'en [2019](#), le gouvernement a annoncé la construction de 15 000 logements abordables au Québec. L'intention du gouvernement du Québec d'investir dans le cadre de la [mise à jour budgétaire de 2023](#) afin de livrer 8 000 nouveaux logements est louable. Toutefois, les logements se font toujours attendre et l'offre demeure fortement insuffisante pour répondre à la crise qui sévit partout au Québec. C'est pourquoi une bonification des enveloppes budgétaires pour la construction des logements abordables est nécessaire, surtout à court terme.

Une attention doit également être portée sur le parc immobilier existant. Selon la SCHL, 76 % des logements locatifs au Canada ont plus de 36 ans. Nous devons agir promptement pour éviter de perdre des logements essentiels en raison de la détérioration ou de la perte de l'abordabilité ([SCHL, 2018](#)). Au Québec, le Programme de financement en habitation (PFH) propose aux locataires un prêt garanti pour la rénovation de logement. Ce programme est le seul, au Québec, offrant un soutien aux locataires désirant rénover leurs logements existants. Une

bonification de l'offre de programmes pour les rénovations afin de maintenir le parc immobilier locatif dans un bon état pourrait contribuer à éviter que la facture soit refilée aux locataires et que les logements inabordables, insalubres et non sécuritaires se multiplient. Personne ne devrait avoir à choisir entre pouvoir se loger de façon abordable et vivre dans un environnement salubre et sécuritaire.

Recommandation 13 : Allouer des sommes pour bonifier l'offre de services du Tribunal administratif du logement.

Recommandation 14 : Mettre en place un registre public et obligatoire des loyers.

Recommandation 15 : Bonifier et élargir l'accessibilité aux programmes d'aide au revenu comme Allocation-Logement ou le supplément au loyer ainsi que les programmes de construction d'habitation à loyer modique et de rénovation de logements.

Gouvernance climatique et mobilité durable

En décembre dernier, la comparaison des cadres de gouvernance de l'action climatique réalisée par Dunsky ([2023](#)) indiquait que le Québec dispose d'un cadre rigoureux. Le rapport comprenait, tout de même, plusieurs recommandations afin d'améliorer la gouvernance et augmenter nos efforts pour la lutte aux changements climatiques.

L'une des recommandations concernait la mise en place d'un mécanisme de suivi annuel de l'avancement des objectifs indépendant du politique, permettant de s'assurer que les projets retenus soient efficaces et souhaitables d'un point de vue environnemental. D'autre part, soulignons que nous trouvons également pertinentes les recommandations quant à la nécessité de se doter d'un budget carbone afin d'assurer le suivi des émissions cumulatives et de modéliser des scénarios prenant en compte les mesures existantes et les mesures prévues ([Dunsky, 2023, p. 67-69](#)). Finalement, pour arriver à mettre en place ces recommandations, il est essentiel de prévoir du financement adéquat pour réaliser les différentes actions.

Si l'on veut réussir à atteindre les objectifs de l'Accord de Paris et du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) en matière de lutte aux changements climatiques, il est également essentiel de revoir le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission (SPEDE). La révision du plafond annuel d'émission pourrait permettre de mieux nous aligner aux cibles du GIEC et de l'accord de Paris en adoptant le bon rythme de diminution du plafond ([Gajevic Sayegh, 2022](#)). Le SPEDE, seul, ne nous permettra pas d'atteindre nos objectifs. D'où l'importance d'avoir des politiques cohérentes, alignées et complémentaires ainsi qu'une action gouvernementale exemplaire en matière de lutte aux changements climatiques. Il

est nécessaire d'intégrer les impacts environnementaux dans les facteurs décisionnels du gouvernement. Il serait pertinent d'avoir une réflexion sur l'usage des finances publiques pour lutter contre les changements climatiques. Cela peut se traduire par l'intégration des impacts environnementaux pour les fonds publics gérés par la Caisse de dépôt et placement du Québec ([Force Jeunesse, 2023](#)) ou par une bonification d'outils comme les obligations vertes.

Recommandation 16 : Bonifier les mécanismes de reddition de compte et de suivi en matière de lutte aux changements climatiques en octroyant le financement nécessaire pour produire, notamment, un rapport d'avancement global.

Recommandation 17 : Réviser le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission et établir des cibles claires de réductions de GES pour 2030 et 2050 afin que les cibles soient en cohérence avec celles du GIEC, soit de diminuer les émissions de 45 % du niveau de 2010 d'ici 2030.

Recommandation 18 : Intégrer l'obligation d'évaluer les risques environnementaux pour l'ensemble des fonds publics gérés par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Financement du transport collectif²

Depuis 10 ans, les revenus tirés de la taxe sur les carburants stagnent, ce qui contribue à la diminution des recettes du Fonds des réseaux de transport terrestres (FORT) et cause ainsi un déséquilibre dans le financement des transports collectifs. La croissance plus rapide des dépenses du FORT allouées au réseau routier ainsi que les répercussions de la pandémie de COVID-19 ont induit une importante pression sur le financement des transports collectifs. La hausse des tarifs du transport en commun au-delà de l'inflation n'est pas envisageable, car elle risquerait de nuire à la compétitivité de cette option de transport et ainsi désintéresser une partie de la population, qui risquerait alors de privilégier la voiture.

Le financement du FORT est fortement dépendant des revenus émanant de la taxe sur l'essence. Or, si le plan d'électrification du parc automobile fonctionne, les revenus issus de la taxe sur l'essence vont irrémédiablement diminuer, entraînant une pression directe sur le financement du transport en commun. Bien qu'il soit souhaitable de diminuer notre utilisation des énergies fossiles, il importe de trouver une manière d'assurer la pérennité du financement du transport collectif au Québec pour éviter une réduction des services ([Ouellette-Vézina, 2023](#)). De plus, les revenus provenant d'une contribution supplémentaire à l'immatriculation des véhicules à Montréal sont désormais insuffisants, puisque ceux-ci n'ont jamais été indexés, et ce depuis plusieurs années. Ce manque à gagner ne se fait pas sentir uniquement à Montréal. En

² Les constats proviennent d'une recherche réalisée pour le compte de Force Jeunesse par Loïc Blancquaert au printemps 2020. Le rapport complet de recherche est disponible sur demande.

incluant la pandémie, le déficit en financement du transport collectif au Québec pourrait atteindre 900 M\$ d'ici 2027 ([Ouellette-Vézina, 2022](#)).

Force Jeunesse s'est déjà prononcée également en faveur d'une réforme en matière de tarification des titres de transport favorable aux utilisateurs du transport en commun, et ce, de la manière la plus simple et la plus intégrée possible. En ce sens, concernant la grande région de Montréal, l'ARTM a récemment procédé à une réforme tarifaire. Il est encore trop tôt pour se prononcer sur les impacts de cette réforme. Force Jeunesse croit tout de même que les autres régions du Québec devraient harmoniser et simplifier leur grille tarifaire.

À court terme, le gouvernement peut recourir à des modes de financement traditionnels pour le FORT, tel que l'augmentation de la taxe sur les carburants ou l'augmentation et l'indexation de la contribution pour le transport en commun sur l'immatriculation des véhicules. Toutefois, pour assurer la pérennité du transport collectif au Québec, il faudra nécessairement envisager des modes de financement alternatifs. Ceux-ci peuvent prendre la forme de l'implantation d'un péage cordon dans la région métropolitaine, l'attribution d'un pourcentage spécifique de la taxe de vente du Québec afin de financer le transport collectif ou permettre aux régions d'imposer une taxe de vente dédiée au financement du transport en commun. Ces pistes de solutions sont des actions ayant déjà été posées par d'autres ordres gouvernementaux à travers le monde.

Recommandation 19 : Augmenter la taxe sur les carburants et augmenter, de même qu'indexer, la contribution pour le transport en commun sur l'immatriculation des véhicules.

Recommandation 20 : Augmenter les sources de financement traditionnelles et alternatives pour le transport collectif, tel que la mise en place d'un système permettant de réserver un pourcentage spécifique de la taxe de vente du Québec afin de financer le transport collectif.

Infrastructures publiques

Depuis plusieurs années, Force Jeunesse émet des recommandations quant au financement des infrastructures et plus spécifiquement concernant le déficit de maintien d'actifs. Celui-ci constitue une forme de dette virtuelle causée par un manque d'investissement chronique, entraînant le vieillissement et précipitant la fin de vie utile des infrastructures à travers le temps. En 2021, le déficit de maintien d'actifs (DMA) du Québec fut évalué à près de 28 milliards \$ ([Lévesque, Prud'homme et Vidal, 2021](#)) et représente un des plus importants enjeux d'équité intergénérationnelle dans les finances publiques. Cela s'explique notamment par la manière dont les coûts des infrastructures sont évalués. Au Québec, l'évaluation des coûts

des infrastructures ne comprend pas systématiquement les coûts liés à l'entretien, la réparation et le remplacement d'infrastructures existantes, alors que ces mêmes coûts sont non négligeables et font partie intégrante de l'évaluation d'une infrastructure sur sa durée de vie utile.

Le récent projet de loi 12 a établi les premières bases permettant d'aller en ce sens en intégrant des notions attribuables au développement durable, notamment par l'entremise des articles 14.6 à 14,9 (*Loi sur les contrats des organismes publics*)³. Néanmoins, la portée de ces nouvelles dispositions législatives n'est pas assez contraignante ni précise, puisque l'évaluation du coût d'une infrastructure sur toute la durée de son cycle de vie n'est pas systématique.

Pour rectifier cette situation, il serait pertinent dès le départ d'analyser la totalité des coûts relatifs au cycle de vie d'une infrastructure, et ce, afin de prendre en compte tous les coûts associés à la conservation, à l'entretien et au maintien de ladite infrastructure.⁴ À long terme, nous favorisons une gestion plus économique des infrastructures, puisque ce type d'analyse permet d'éviter de sélectionner le projet où les coûts initiaux sont les plus faibles avec des coûts d'entretien et d'opération très élevés. Si un projet nous coûte plus cher à la construction, mais qu'il est moins coûteux de l'entretenir une fois construit, ce projet devrait sérieusement être considéré. Au niveau international, il existe des exemples dont le gouvernement du Québec peut s'inspirer comme la norme mise en place par l'Organisation internationale de normalisation, l'utilisation de l'approche du cycle de vie comme critère de sélection d'un soumissionnaire dans un appel d'offres public en Europe, ou encore le logiciel utilisé par la Federal Highway Administration des États-Unis.

Recommandation 21 : Effectuer une évaluation systématique du coût d'entretien et de maintien d'une infrastructure à même les soumissions et intégrer ledit coût comme faisant partie intégrante du coût de l'infrastructure.

Plan d'action jeunesse

Force Jeunesse bénéficie depuis plusieurs années du soutien du Secrétariat à la jeunesse pour l'organisation des rencontres Action Jeunesse (RAJ), un événement signature, essentiel au déploiement de sa mission. Toutefois, avec l'inflation et la hausse du coût de la vie, les frais d'organisation d'événements ont significativement augmenté au cours des dernières

³ *Loi visant principalement à promouvoir l'achat québécois et responsable par les organismes publics, à renforcer le régime d'intégrité des entreprises et à accroître les pouvoirs de l'Autorité des marchés publics*, L.Q. 2022, c. 18, art. 14.6 à 14.9.

⁴ Les pistes de solutions proviennent d'une recherche réalisée pour le compte de Force Jeunesse par Gabriel Fournier Filion à l'automne 2018. Le rapport complet de recherche est disponible sur demande.

années et les organismes jeunesse font face à des défis de taille pour maintenir leurs activités. C'est pourquoi, l'enveloppe dédiée au Plan d'action jeunesse 2024-2029 devrait être revue à la hausse afin de soutenir des initiatives et organisations qui font la différence dans la vie de milliers de jeunes Québécois, et qui les encouragent à l'implication citoyenne et politique comme le fait Force Jeunesse.